



VILLE THERMALE & TOURISTIQUE

Luxeuil-les-Bains, le
Réf. FFEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2009 **COMPTE RENDU**

Ouverture de séance : 19 h 35

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. Christian BERNARD, Stéphane KROEMER, Maxime FAYE et Mme Khadija KOUZOUZ avaient respectivement délégué leur mandat à MM. Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, Jérôme FAIVRE et André VIEILLE.

Absent excusé : M. Christian GEORGE.

I – FONCTIONNEMENT GENERAL

1-A Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, **à l'unanimité**, M. Louis MARTHEY comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1-B Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 juin 2009 : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 29 juin 2009 a été affiché dans la huitaine. Le procès-verbal, distribué le 15 septembre 2009, en annexe de la convocation, a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a approuvé ce document.

1-C Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par application de l'article L.2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- ➔ **Décision n° 2009-60 du 3 mai 2009** : convention avec l'association « FREP » de 70200 St GERMAIN, représentée par Mme Solange STAUB, conclue du mardi 8 septembre au mardi 22 septembre 2009, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du collectif de photographes « Emulsions », pour une exposition photo.
- ➔ **Décision n° 2009-61 du 3 mai 2009** : convention de mise à disposition gratuite de l'espace Jacques Frichet, galerie des arts, au bénéfice de Madame Françoise DA JUSTINA, conclue du mardi 22 septembre au mardi 29 septembre 2009 inclus, pour une exposition de peintures.
- ➔ **Décision n° 2009-73 du 28 mai 2009** : prise en charge par la Ville de toutes les dépenses relatives au jumelage dans le cadre de la Lux'cup 2009 organisée les 30 et 31 mai 2009, à savoir : frais d'hébergement et de restauration, ainsi que les frais de transport et de réception des

délégations étrangères.

- **Décision n° 2009-75 du 5 juin 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains, au bénéfice du collège Mathy, représenté par son Principal, Monsieur Rocquin, pour y donner un concert de fin d'année, conclue pour le vendredi 12 juin 2009 en soirée.
- **Décision n° 2009-76 du 5 juin 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'école élémentaire du Boulevard Richet, pour l'Amicale Laïque Luxeuil-St Sauveur, représentée par M. Gérard VIAIN, section Basket, conclue pour le vendredi 12 juin 2009 à partir de 18 h 30, pour un pique-nique.
- **Décision n° 2009-77 du 9 juin 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux de l'école maternelle du Stade, à Mme Maryse GRABENSTAETTER, Directrice, pour le samedi 20 juin 2009 à l'occasion de la kermesse des écoles.
- **Décision n° 2009-78 du 18 juin 2009** : passation d'une convention de partenariat avec la « Ligue de l'enseignement Union Régionale Fol 70 », représentée par M. Manuel MESSEY, délégué régional de l'URFOL et la ville de Luxeuil-les-Bains par laquelle la ville confie la mission à l'URFOL d'organiser et de gérer sur la commune une programmation d'actions culturelles adaptées à chaque niveau scolaire dans le cadre d'un dispositif dénommé « Côté Cour-scènes jeune public ». Le montant de l'aide accordée par la commune est de 4000 € pour la saison 2008/2009, soit de septembre à décembre 2008 puis de janvier à juin 2009.
- **Décision n° 2009-79 du 18 juin 2009** : passation d'un avenant à la convention de gestion du camping municipal de la ville de Luxeuil-les-Bains, avec l'Office de Tourisme, représenté par son directeur, M. Jean-Marc LE BOLES, portant sur la révision des conditions financières, ainsi que le permet la convention dans son article 20. Le montant de la redevance d'occupation fixée initialement à 60 000 € pour la 3ème année d'exploitation, est ramené à 15 000 € payable au 30 novembre 2009. Tout excédent d'exploitation fera l'objet d'une réouverture de crédit complémentaire afin de verser le loyer dû dans la limite des 60 000 €
- **Décision n° 2009-80 du 18 juin 2009** : contrat de ligne de trésorerie passé avec la Caisse d'Épargne de Franche-Comté, Temis Center, 9 Chemin des Montboucons – 25000 Besançon. Cette ligne de trésorerie aura les caractéristiques suivantes : ligne de trésorerie de 2 000 000 €, durée 365 jours, choix d'indexation possible lors du tirage entre EONIA et T4M, marge de 0,95 % frais de dossier, 2000 € périodicité des intérêts mensuelle, calcul des intérêts base 360 jours.
- **Décision n° 2009-81 du 19 juin 2009** : passation d'un contrat avec la STE GFI Progiciel, Chrono Time, sise 12 rue Rouget de l'Isle à 92442 Issy les Moulineaux, pour le service du personnel. Ce contrat aura pour objet le suivi et la maintenance du progiciel du service du personnel Gestor Easy. Le coût de cette prestation, soit 8500 € HT, sera pris en charge par la Ville.
- **Décision n° 2009-82 du 22 juin 2009** : diminution des rejets d'eau vanne dans le milieu naturel, rue Lamartine – maîtrise d'oeuvre. A l'issue de la consultation lancée le 20 avril 2009, 2 entreprises ont présenté une offre. La proposition de l'entreprise IDP Consult (54011 NANCY), étant l'offre économiquement la plus avantageuse, un marché à procédure adaptée sera conclu avec ladite entreprise. Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 4784 € TTC.
- **Décision n° 2009-83 du 20 juin 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de M. Christophe MANIGUET, rue Victor Genoux à Luxeuil-les-Bains, en sa qualité de metteur en scène, dans le cadre d'un repli lors des représentations de la troupe théâtrale des Hauts de Saône et Vosges Saônoises. Cette convention est conclue pour les dimanche 12 et lundi 13 juillet 2009 de 9 heures à minuit.
- **Décision n° 2009-84 du 20 juin 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace Jacques Frichet, galerie des Arts à Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de Mme Brigitte MULLER, Les Mottots 70280 St Bresson, pour une exposition de peintures et céramiques. Cette convention est conclue du mardi 7 juillet au mercredi 14 juillet 2009 inclus.

- **Décision n° 2009-85 du 25 juin 2009** : convention de stage passée entre la Ville de Luxeuil-les-Bains et l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Montpellier, représenté par son directeur, M. CUSY, pour un stage effectué par M. Romain MARCHAL, aux services techniques de la mairie de Luxeuil-les-Bains, du 29 juin au 11 septembre 2009 inclus.
- **Décision n° 2009-86 du 2 juillet 2009** : convention de mise à disposition à titre gratuit de la basilique St Pierre de Luxeuil-les-Bains, au bénéfice de l'école de l'orgue du Centre diocésain de musique liturgique de Besançon, représenté par son responsable, M. SCHIFFMANN, domicilié à Voillans (25110), pour une session de formation d'organistes liturgiques. Cette convention est conclue du 2 au 6 août 2009.

1-D Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et transfert des compétences : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné M. Huseyin BOYRAZ en remplacement de Mme Emmanuelle MOUREL-FRIES, démissionnaire, au sein des structures communales et/ou intercommunales et publiques suivantes :

- Conseil d'Administration du collège Mathy, en qualité de suppléant,
- SIED 70, en qualité de titulaire,
- Commissions municipales « Culture-Animation-Vie Associative » et « Commerce-Thermalisme -Tourisme ».

1-E Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration de structures publiques : Pour remplacer M. Michel CALLOCH, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné les Conseillers Municipaux suivants :

- Collège Jean Rostand : M. Louis MARTHEY, en qualité de titulaire,
- Collège Claude Mathy : M. Jérôme FAIVRE, en qualité de titulaire,
- Lycée Beauregard : M. Stéphane KROEMER, en qualité de titulaire.

1-F Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de structures communales : Suite au départ de Mme MOUREL-FRIES, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné les Conseillers Municipaux suivants :

- Comité de Direction de l'Office de Tourisme : Mme Béatrice LEPAGNEY, en qualité de suppléante,
- Conseil d'Administration du C.C.A.S : M. Louis MARTHEY.

1-G Définition du tarif réduit et du tarif abonné – Saison culturelle 2009-2010 : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a validé les définitions des ayant-droit aux tarifs réduits pour les différents spectacles organisés par le Pôle Culturel pour la saison culturelle 2009/2010 :

Tarif réduit :

- Lycéens et étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emplois et allocataires du RSA, groupes de 10 personnes et plus, détenteurs carte Avantages Jeunes, MGEN, FRACAS, et tout autre organisme qui passera convention avec le Pôle Culturel.

Tarif abonné :

- Pass'Pôle Culturel et jeunes de moins de 16 ans.

Tarif scolaire :

- Un tarif de 5 € par élève sera appliqué pour les lycées et collèges par représentation, dans le cadre d'une sortie organisée par les établissements ou associations périscolaires et ce, dans la limite des places disponibles.

1-H Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour le Pôle Culturel : Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a validé les tarifs d'insertion des encarts publicitaires dans la plaquette culturelle pour la saison 2009-2010 :

- page intérieure : 250 €H.T (soit 299,00 €TTC)
- ½ page intérieure ou bandeau : 175 €H.T (soit 209,30 €TTC)

→ 2, 3 et 4ème de couverture : 350 €H.T (soit 418,60 €TTC)

1-I Pôle culturel – Billetterie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Pôle Culturel à tenir une billetterie spécifique (papier, journal à souche ou informatique) dans le cadre de manifestations ponctuelles organisées par la Ville de Luxeuil-les-Bains et à tenir les billetteries papier des spectacles organisés par les associations, et pour leur compte, figurant sur la plaquette de la saison culturelle du Pôle.

1-J Règlement des cotisation et participation 2009 de la Ville de Luxeuil-les-Bains à « Cités Patrimoine de Franche-Comté » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le règlement des cotisation et participation 2009 à « Cités Patrimoine de Franche-Comté », s'élevant à un montant total de 2 015 €

1-K Adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France « FNCOFOR » Cotisation 2009 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation de 558,31 € pour l'année 2009 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

1-L Attribution de subventions à caractère social : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer une subvention aux organismes suivantes :

Subventions de fonctionnement			
Nom	Demandé 2009	Valorisation	Subvention proposée par la commission
Prévention routière	Non précisé		100 €
FASSAD	300 €		300 €
TOTAL	300 €		400 €
Subventions exceptionnelles			
Nom	Demandé 2009	Valorisation	Subvention proposée par la commission
FASSAD	4 700 €		0 €
TOTAL	4 700 €		0 €

et de valider le financement des actions suivantes :

Subventions contractualisées			
Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) (co-financement Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances ACSE)			
CLEC			
Nom	Demandé 2009	Valorisation	Subvention proposée par la commission
Erreur délibération du 11 mai 2009 « Action réussite éducative »			ACSE : 1 500 €(annule et remplace 2 000 €de délibération 11.05.09)
TOTAL subvention Ville actions CUCS	17 186 €		17 186 €
	2009		
TOTAL Action Sociale	17 586 €		
Dont valorisation Ville	16 003 €		
Subventions	1 583		

Ville			
Fête de quartier	2 805 €	1 628 €	2 805 €
OT et Sports	3 162 €	3 162 €	3 162 €
Ateliers Santé	2 155 €	2 155 €	2 155 €
PNNS	802 €	802 €	802 €
Lutte contre toxicomanie	1 363 €	1 363 €	1 363 €
Gens du voyage	842 €	842 €	842 €
Coup de pouce clé	1 038 €	1 038 €	1 038 €
Cellule parentalité	4 387 €	4 387 €	4 387 €
Saint-Loup/Luxeuil	632 €	632 €	632 €
CIAS			
Enfance et parents	Mise à dispo des locaux	Oui	

1-M Budget général 2009 : décision modificative n° 4 : Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 6 contre (Mmes KOUZOUZ, MOREL, VERGUET, MM. LARRIERE, LEMERCIER et VIEILLE), a adopté la décision modificative n° 4 ainsi qu'il suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
 FONCTIONNEMENT				
 <u>Dépenses fonctionnement</u>				
<u>Chap D023 : virement à la section d'investissement</u>				
Cpte D023-01 : virement section investissement		5 500 €		
<u>Chap D66 : charges financières</u>				
Cpte D66111-01 : intérêts réglés à l'échéance	5 500 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 500 €	5 500 €		
 INVESTISSEMENT				
 <u>Dépenses d'investissement</u>				
<u>Chap. D16 : emprunts et dettes assimilés</u>				
Cpte D1641-01 : emprunts en euros		5 500 €		
<u>Chap. D20 : immobilisations incorporelles</u>				
Cpte D205-64-020 : logiciels poste de police		640 €		
<u>Chap. 21 : immobilisations corporelles</u>				
Cpte D2183-92-020 : mat. informatique modernisation réseau info & Vidéo		2 300 €		
Cpte D2188-23-311 : matériel école de musique		240 €		
<u>Chap. D23 : immobilisations en cours</u>				

Cpte D2313-34-314 : travaux espace Molière		10 000 €		
Cpte D2313-75-20 : travaux écoles	41 980 €			
Cpte D2313-79-324 : travaux fouilles archéologiques		27 300 €		
Cpte D2313-92-020 : travaux modernisat° réseau info-vidéo		1 500 €		
Recettes d'investissement				
<u>Chap. R021 : virement de la section de fonctionnement</u>				
Cpte R021-01 : virement de la sec° de fonctionnement				5 500 €
TOTAL INVESTISSEMENT	41 980 €	47 480 €	0 €	5 500 €
TOTAL DM4	0 €	5 500 €	0 €	5 500 €

1-N Adhésion à l'Association des Petites Villes de France – Cotisation 2009 (APVF) : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de la cotisation s'élevant à 628,87 € pour l'année 2009, à l'APVF.

1-O Délégation au Maire pour signer les contrats « d'accompagnement dans l'emploi », « d'avenir » et « d'insertion dans la vie sociale » : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les contrats « d'accompagnement dans l'emploi », « d'avenir » et « d'insertion dans la vie sociale ».

1-P « Désherbage » de la bibliothèque : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à faire procéder au « désherbage » de la bibliothèque par la STE GREGOIRE, de Saint-Nabord (88), entreprise spécialisée pour le recyclage en papier et carton.

2 – INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT

2-A ORAC 3 – Versement de la participation financière de la Ville de Luxeuil-les-Bains – Programme de modernisation des entreprises : Dans le cadre de l'ORAC 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le paiement d'une subvention de 500 € à Mme Isabel RENAUDIN, « La Cabane à Cafés ».

2-B Demande d'aide publique pour une opération de dépressage : Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a approuvé le projet de travaux de dépressage qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;
- va solliciter l'octroi d'une subvention d'une aide publique à hauteur de 50 % du montant des travaux s'élevant à 10 880 €HT, TVA en sus, soit un montant de 5440 €HT ;
- s'est engagé à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les financeurs publics : ressources propres : 50 % ;
- s'est engagé à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de cette parcelle ;
- a désigné l'Office National de Forêts comme maître d'oeuvre ;
- a autorisé le Maire à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

2-C Assiette et destination des coupes de bois – Exercice 2010 : Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

autorise le Maire à approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la

forêt communale rappelées ci-dessous ;

autorise la vente sur pied, en bloc, et par les soins de l'ONF, les produits des parcelles suivantes :

Parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de produit	Volume indicatif (m ³)	Année de passage prévue par l'aménagement
1ère série				
4Afj	2	trituration feuillus	40	2010
8	9,26	trituration feuillus	200	2010
31	11,61	grumes+trituration	700	2010
35Afj	0,7	trituration feuillus	15	2010
40	10,43	grumes + trituration	500	2010
21	12,96	grumes + trituration	850	régénération
74R	6,28	trituration	400	régénération
80R	6,54	grumes + trituration	500	régénération
2ème série				
23	1,30	grumes + trituration	100	2010
27	1,40	grumes + trituration	120	2010
Types de coupe	Situation actuelle			Observations
	A jour	Avance	Retard	
Amélioration	oui			Par rapport aux prévisions programmées de l'aménagement
Régénération		Une demi-possibilité		Par rapport aux prévisions calculées de l'aménagement
Jeunesse	oui			Par rapport aux propositions de l'aménagement ou à l'analyse du chef de Triage

2-D Participation financière de la Ville aux frais d'alimentation et d'entretien des animaux du parc animalier du Banney : Le Conseil Municipal, par _____, a voté une participation financière de 2 000 € pour l'année 2009, aux frais d'alimentation et d'entretien des animaux du parc animalier du Banney.

2 E Echange du presbytère en contrepartie de la chapelle du Messier : Le Conseil Municipal, par _____, a validé l'échange des propriétés ci-dessus décrites entre la commune et l'association diocésaine de Besançon et de suivre la suggestion faite par le service des Domaines, soit effectuer un échange sans soulte, sur une valeur d'échange fixée à 157 600 € conformément à l'estimation qui restera jointe à la présente.

3 – QUESTIONS DIVERSES

4 – INFORMATIONS DIVERSES

4-A

La séance a été levée à

Le Secrétaire de séance,

Le Député-Maire,

Michel RAISON,